



République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-six, le premier septembre à dix-huit heures, dûment convoqués le vingt-six août, sont réunis en séance ordinaire, en grande salle à la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 7 du Conseil communautaire du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

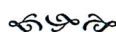
M. Roland BALCERZAK,
MM. Jean-Marc VACCARO, Olivier KORMANN, Hassan FADI, Benoit STEINMETZ, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Denis BAUR, Eric GONAND, Jean-Pierre JUNGLING, Régis HEIL,

Absent avec procuration : ./.

Etait excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Rachel ZIROVNIK



12. Objet : Incendies estivaux d'ampleur nationale – Solidarité en faveur des communes sinistrées – Don à l'AMF

Durant la période estivale, de violents incendies se sont déclarés dans plusieurs départements, notamment en Gironde et dans le Var. Ces événements d'une intensité exceptionnelle ont ravagé des centaines de milliers d'hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Dans ce contexte, l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité (AMF), a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Dans une approche de solidarité nationale, la CCCE souhaite apporter son soutien cette opération.

Il est ainsi proposé de faire un don d'un montant de 5 000 € à l'AMF AIDES SINISTRES, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'approuver le versement d'un don de 5 000 € à l'Association des Maires de France - AMF AIDES SINISTRES, au titre du soutien financier aux opérations consécutives aux incendies estivaux d'ampleur nationale,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à l'attribution de ce don et à effectuer toutes les démarches permettant l'accomplissement et l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 2 septembre 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK

